



Conduite sous influence de cannabis

Par **doris**, le **04/11/2008** à **12:34**

bonjour, pendant la période probatoire de 3 ans peut-on perdre les 6 points en une seule fois pour conduite sous influence de cannabis ? la prise d'urine ne doit-elle pas être suivie d'une prise de sang ? merci de me répondre doris

Par **Tisuisse**, le **04/11/2008** à **13:28**

Bonjour, Avez-vous fait des recherches sur ce forum ? Apparemment non parce qu'il y a un post-it spécial relatif à la conduite sous l'emprise de l'alcool et à la conduite sous l'emprise de substances interdites (stup.) sur ce forum : http://www.experatoo.com/droit-routier/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.html Si le test salivaire est positif, il n'est nul besoin d'une prise de sang.